



Groupement des Parlementaires du Hainaut

Saison 2018-2019

PV n°04 : réunion du 5 novembre 2018 à 19.00 à Fleurus

Présents : F. Appels, R. Appels, M. Fohal, C. Grégoire, A. Dupont, J.M. Raquez, J. Lecrivain, P. Lecomte, A-M Sferrazza

Excusés : D. Hanotiaux, J.M. Tagliafero

Invités : C. Notelaers Président du CP, B. Scherpereel, membre du CDA

Invités et excusés : L. Lopez, Secrétaire général, I Delrue, membre du CDA.

1. La lettre de réponse du CDA à la note lue par les parlementaires lors de l'AGE de septembre est commentée. Les éléments d'analyse sont repris dans la note annexée (voir ci-dessous) au présent rapport. Un membre se dit dérangé par le climat de malaise qui règne actuellement dans les relations entre les groupements de parlementaires et le CDA et en appelle à une meilleure concertation et collaboration. Le président lui répond qu'actuellement des avancées sont en cours.
2. Examen du projet de budget de l'AWBB. Les grandes lignes sont présentées et les questions que les membres souhaitent poser sont à envoyer à Jean-Marie dans les meilleurs délais, il les relayera à la commission financière. La question de la révision des indemnités d'arbitrage est posée et la position du groupement des parlementaires du Hainaut est qu'une augmentation est hautement souhaitable vu le niveau élevé des frais de voiture depuis de nombreuses années. Il est aussi soulevé la question des modalités d'assurance pour les joueurs à l'essai dans un club et de l'assurance des bénévoles et volontaires. La question sera relayée au CDA.
3. Réforme du championnat en jeunes régionaux. Le secrétaire fait part que 6 clubs sur les 18 alignant cette saison une équipe en jeunes régionaux ont répondu à la demande qui leur a été faite de formuler leurs remarques, commentaires, critiques et propositions d'amélioration à l'issue du premier tour. Ces réponses ont été résumées dans un rapport qu'il remet aux membres présents. Ce rapport sera remis lors de la réunion du groupe de travail sur la réforme qui a lieu le 7/11/2018 à Jambes.
4. Le président informe des documents reçus concernant la création de la nouvelle fédération nationale (Basket Ball Belgium) qui doit être sur rail avant le 01/01/2019. Il présente les grandes lignes des statuts. Le groupement des parlementaires du Hainaut trouve indispensable que dans les instances de cette nouvelle fédération (au CDA et à l'AG) un parlementaire de l'AWBB y soit présent.
5. Concernant la prochaine AG le 24/11/2018, les membres se demandent, à la lecture du PV de la réunion du CDA du 23/10/2018 si le repas de midi est prévu par la fédération ou non.

Analyse citée au point 1 du présent rapport:

Réponse du 29/9/2018 du Président Jean-Pierre Delchef au nom du CDA au texte commun des délégations des Parlementaires des cinq provinces lors de l'AG extraordinaire du 3 septembre 2018 (commentaires)

Références:

1. [Prépa commune AGE 20180906 version 02 \(texte lu lors de l'AG extraordinaire du 3 septembre\)](#)
2. [Suivi de l'assemblée générale extraordinaire du 3 septembre 2018, note du Président J-P Delchef](#)

§1. «Par ailleurs, il est étrange de lire que le vote des membres d'un groupement de parlementaires est l'expression d'un vote individuel et non la formulation de l'avis du groupe. D'autant que cela fait fi du point de vue des membres du groupe parlementaire qui ne sont pas présents à l'assemblée générale.»

Commentaire: Cette lecture est en contradiction avec le texte des délégations qui disait simplement:

«Rappelons que le vote est individuel (et non pas de Groupe), il est inopportun de demander à chacun de devoir « justifier » son vote négatif et pourquoi pas positif.»

Il n'y était aucunement question de **l'expression d'un vote individuel**.

Un vote «de groupe» ne serait pas statutaire. L'ensemble des votes des membres d'un groupement (positifs, négatifs ou abstentions) est donc statutairement le seul moyen d'exprimer l'avis du groupe et de refléter une éventuelle proportion d'avis divergents au sein de celui-ci.

§2. «Au sujet de la publication du procès-verbal, nous ne partageons pas votre lecture de l'article PA25...»

Le texte des délégations disait:

«Nous demandons une approche plus rigoureuse dans l'application du PA25 (avis des Parlementaires avant toute publication accessible à tout public).»

PA 25: Le SG enverra, à tous les parlementaires présents, endéans les 10 jours, le rapport intégral des Assemblées Générales afin de pouvoir y apporter, par mail, les remarques, par le secrétaire du groupe, avant l'enregistrement et classement du dit rapport dans le registre officiel.

Commentaire : Que signifie la réponse du Président Delchef? Le délai de 10 jours court-il pour lui une fois le rapport rendu public? Une relecture préalable à la publication est pourtant dans l'intérêt de tous.

§3. «En ce qui concerne la gestion des dérogations, il est évident que votre position suivant laquelle l'avis de la commission législative pourrait être sollicité avant toute décision va totalement à l'encontre de la proposition formulée par le conseil d'administration...»

«Par ailleurs, la communication des dérogations accordées par le conseil d'administration est largement d'actualité vu qu'elles sont toutes publiées et motivées dans ses procès-verbaux»

Le texte des délégations disait:

«Gestion des dérogations:

La CL n'a pas à donner un avis sur les dérogations: c'est la responsabilité du CA, **sauf si** celui-ci souhaite être éclairé par un avis de la CL, mais **avant** toute décision.

Il n'appartient pas à la CL de donner un avis sur les dérogations. Seule l'AG peut le faire et la CL n'est pas l'AG. En revanche, une communication des dossiers de dérogations à la CL permettrait une analyse des difficultés rencontrées par les clubs et le cas échéant de proposer par l'intermédiaire d'une province de modifier les statuts.»

Commentaire: La réponse est cette fois encore en décalage avec le texte commun lu en AG.

En ce qui concerne la communication, les PV du CDA mentionnent effectivement les dérogations accordées sous une forme succincte et sans doute suffisante pour le grand public. Une analyse par la CL des difficultés rencontrées nécessiterait une connaissance plus approfondie des dossiers.

Fin de réunion à 21.00 heures

APPELS Fabrice
Président

FOHAL Michel
Secrétaire